



La croyance populaire voulait que ceux qui ne déclaraient pas ce qu'ils savaient, après la proclamation d'un monitoire(1), risquaient fort de courir le garou. Pour les déhairer, il fallait, disait-on, faire couler un peu de leur sang avec une balle bénite.

Pour l'une ou l'autre de ces raisons, en 1767, Marie Méré, femme d'un boisselier du Baugeois, se décida à se rendre auprès de son curé et elle ne craignit pas de déclarer à ses voisins, Pierre Baudry et son épouse, justement soupçonnés d'être les auteurs de plusieurs vols, *qu'elle dirait tout ce qu'elle savait*. Baudry lui rétorqua *qu'elle était une sotte et qu'on n'était pas obligé d'obéir à ces sortes de monitoires ni d'aller à révélation....*

(1) Par la voie d'un monitoire, la Justice en appelait solennellement à la conscience de chacun et joignait à la menace de la rigueur des lois, celle plus redoutée encore, du rejet ici-bas de la communauté chrétienne et, dans l'au-delà, de la damnation éternelle !

Le garou est une personne condamnée par Satan à prendre l'apparence d'un loup (loup-garou) et à parcourir le territoire de sept paroisses dans la nuit de sa transformation. Elle reprend ensuite sa forme normale.

Haire : peau de loup-garou. Au propre, cilice, chemise de crin ; au figuré, malchance, maladie, malencontre.

Parle ! ou tu vas courir le garou !

(Jean RENARD, page 98 de *VIN DE LUNE ET PAIN DE MISERE* – 1982
imprimerie de l'Université Catholique de l'Ouest – Angers)